



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
SECRETARIAT GENERAL  
LEGISLATION ET GESTION SCOLAIRES

**L.G.S./07/29**  
**Cl. 080101**

**Aux Pouvoirs Organiseurs,  
Aux Chefs d'Etablissements  
de l'Enseignement Fondamental  
de l'Enseignement Secondaire  
de l'Enseignement de Promotion Sociale  
catholique**

Madame, Monsieur,

**Bruxelles, le 11 septembre 2007**

**OBJET :      Statut des directeurs – nouvelle version des fiches thématiques reprises sur le site**

La communication LGS du 16 février 2007 portant sur le décret fixant le statut du directeur (LGS/07/03 – cl.080801) a été modifiée, suite à des compléments d'informations qui nous ont été fournis par le Cabinet.

La question des emplois temporairement vacants pour une durée de plus de 15 semaines restait en effet en suspens. La Ministre nous a depuis indiqué que la lecture du texte nous imposait pour le recrutement dans des emplois temporairement vacants de plus de 15 semaines, de procéder par appel à candidature, comme pour un emploi définitivement vacant.

Il y donc également lieu d'établir un profil et de faire un appel à candidature, pour les emplois définitivement vacants comme pour les emplois temporairement vacants de plus de 15 semaines.

Pour rappel, les emplois temporairement vacants pour une durée égale ou inférieure à 15 semaines ne doit pas être soumise à ces formalités.

Vous trouverez sur le site une version amendée, datée du 11 septembre 2007, de la communication du 16 février 2007 ([www.segec.be](http://www.segec.be) – service de législation et de gestion scolaire – statut des directeurs).

Espérant que ces informations pourront vous être utiles, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

**Bénédicte BEAUDUIN**  
Directrice